Forcer le statut du bon de commande de vente à "Rien à facturer"

Au fil du processus de vente, le bon de commande de vente a un statut de facturation qui évolue. Il peut se voir dans l'onglet "Autres informations" d'un bon de commande.

Le statut comporte les options suivantes entre autre : "à facturer" ou "Rien à facturer".

Quand une vente a été confirmée, que les articles correspondants ont été livrés et que la politique de facturation est "facturer les quantités livrées", le statut va passer à "à facturer".

Si on ne livre pas la totalité des articles et qu'on n'a pas l'intention de le faire ultérieurement, le statut reste "à facturer" ou "partiellement facturé".

Le module de l'OCA *sale_force_invoiced* permet de régler ce problème.

Verrouiller le bon de commande en cliquant sur le bouton "Bloquer" :

Se rendre dans l'onglet "Autres informations". Une case est disponible "Forcer facturé". Il suffit de la cocher pour que le statut de facturation passe à "Rien à facturer".

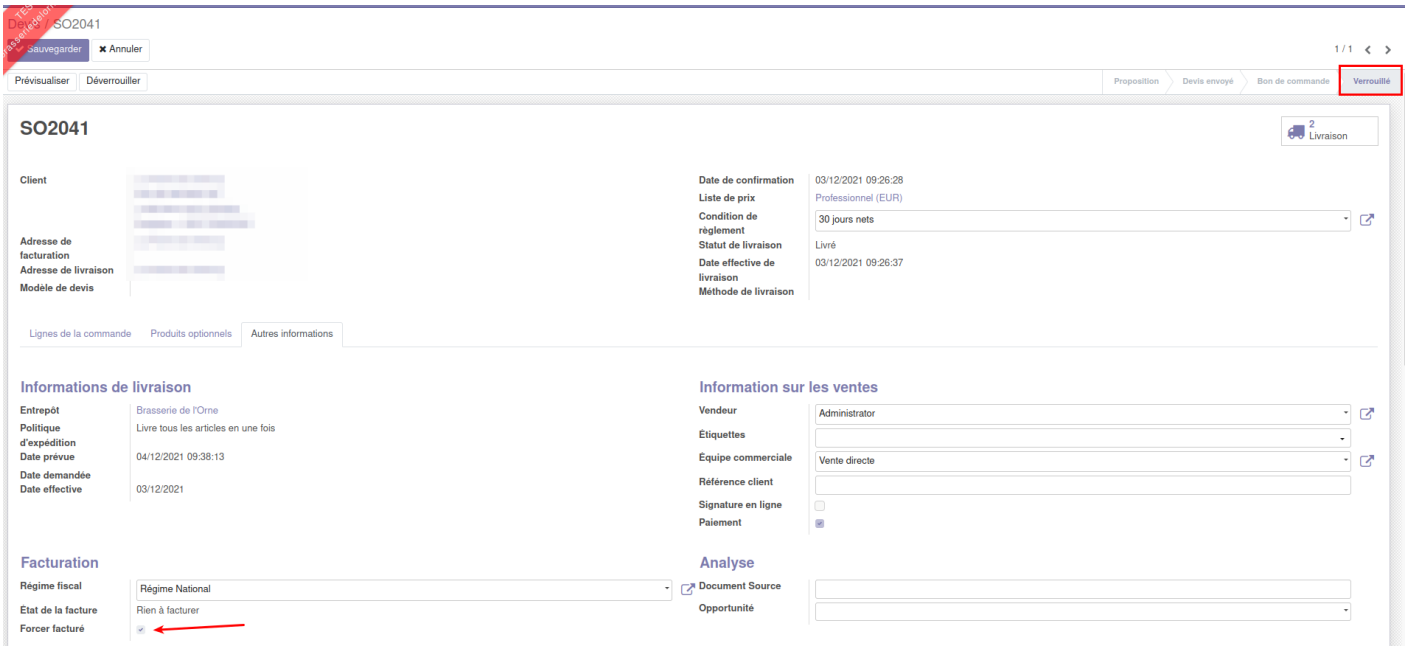

Revision #1
Created 3 December 2021 08:41:05 by virginie@coopiteasy.be
Updated 3 December 2021 08:46:49 by virginie@coopiteasy.be